



15ème législature

Question N° : 20354	De M. Gérard Cherpion (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Proposition permettant de pallier le manque de soin des animaux de rente	Analyse > Proposition permettant de pallier le manque de soin des animaux de rente.
Question publiée au JO le : 11/06/2019 Réponse publiée au JO le : 06/08/2019 page : 7359		

Texte de la question

M. Gérard Cherpion attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la sélection du domaine d'activité effectuée par les vétérinaires après la fin de leurs études. En effet, et ce de façon nationale, l'exode rural est toujours très présent. Toutefois, les agriculteurs sont confrontés à une problématique de soins des animaux de rente. De plus en plus de jeunes vétérinaires se tournent vers une clientèle pour des animaux de compagnie ou NAC aux dépens des agriculteurs. Eu égard aux difficultés rurales, mais également aux coûts de formation des écoles vétérinaires, il l'interroge sur une possibilité de mise en place d'allègements sociaux ou de baisse du tarif des écoles pour les futurs professionnels choisissant de soigner les animaux de rente, sous condition d'un temps minimal d'exercice dans ce secteur. Une telle mesure permettrait une attractivité nécessaire dans les territoires et permettrait de palier un manque dans le domaine.

Texte de la réponse

La problématique du manque de vétérinaires en milieu rural est au cœur des préoccupations du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Pour garantir le maintien de vétérinaires en milieu rural, différentes actions ont été engagées et notamment la mise en place en 2013 d'un dispositif de stages tutorés dans le cadre de la formation des vétérinaires. Ce dispositif permet d'intégrer directement les étudiants dans un milieu professionnel rural tout en assurant un suivi pédagogique de qualité. Il est basé sur une interface permanente entre professionnels et enseignants contribuant ainsi à développer la connaissance mutuelle afin d'améliorer l'adéquation des étudiants formés aux besoins professionnels. Depuis 2013, le nombre d'étudiants participant à ce dispositif ne cesse d'augmenter puisqu'il est passé de 6 étudiants à 40 étudiants en 2018 pour un total de 113 tutorés. Cependant, pour soutenir l'ancrage territorial de jeunes vétérinaires dans les zones rurales, le législateur pourrait envisager des dispositifs tels que ceux qu'il a prévus dans le code général des collectivités territoriales pour les médecins et les dentistes autorisant les collectivités territoriales à attribuer des aides destinées à favoriser l'installation de vétérinaires praticiens dans certaines zones caractérisées par une très faible densité de praticiens.